



Assemblée Générale 2022

Association 42l

Procès-verbal de la séance du 25 juillet 2022

Introduction

Cette Assemblée Générale s'est tenue le 25 juillet 2022 en session extraordinaire.

Un sondage a été transmis sur les canaux internes de l'association (Matrix et Slack 42) le 5 juillet 2022 afin de décider de la date de la réunion. 8 personnes ont participé à ce sondage.

Le 16 juillet, le Bureau a communiqué sur ces mêmes canaux la date et l'heure de la réunion selon les préférences indiquées dans le sondage : le 25 juillet 2022 à 19h00.

Le 24 juillet, le Bureau a envoyé un e-mail de rappel à toutes les personnes qui ont souhaité être informé·e·s de la planification de cette Assemblée Générale. 60 personnes ont reçu cet e-mail.

L'Assemblée s'est tenue à **19h00 en format mixte**, en présentiel dans les locaux de 42 et à distance dans un salon Jitsi. Elle s'est terminée à **20h25**, avec 25 minutes de retard.

12 personnes étaient présentes (7 en présentiel et 5 à distance), dont 8 membres du Conseil d'Administration sur 9 ainsi que la totalité des membres du Bureau (trois).

L'Assemblée a donc respecté la règle de quorum présente dans les Statuts et a pu délibérer valablement.

Aucune procuration n'a été enregistrée pour cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale a été présidée par Neil.

doc' et alex se sont porté·e·s volontaires pour rédiger le compte-rendu de la séance. Ce compte-rendu a servi de base lors de la rédaction de ce procès-verbal.

Nouveau nom de l'association

Le premier sujet à l'ordre du jour portait sur le changement du nom de l'association.

Ce changement de nom a nécessité de nombreuses réunions du Conseil d'Administration ces derniers mois afin de choisir un nom approprié. Le ressenti global de ces réunions : il était difficile de trouver un consensus, il n'y a pas eu « d'éclair de génie » qui a satisfait les attentes de tout le monde.

Ces derniers mois, les 76 propositions de nom ont été examinées et votées par chaque membre du CA. Chaque membre devait attribuer un score de 1 à 5 au nouveau nom, puis les propositions étaient classées selon leur meilleure moyenne de points.

Deux noms ont été retenus lors de la dernière réunion :

1. **La Contre-Voie** : en référence aux activités de **contre-influence** de l'association, avec le terme « **voie** » comme métaphore. Ce nom a été choisi **arbitrairement** par les personnes réunies, sans prendre en compte son score dans le classement ;
2. **Internatives** : en référence à l'hébergement des services de l'association (des applications **alternatives** sur **Internet**). Ce nom était la proposition favorite du classement.

Concernant Internatives, une personne remarque qu'il est plus difficile de raccrocher Internatives à du contenu graphique qu'avec La Contre-Voie ; Internatives peut également susciter des difficultés de prononciation.

Il est suggéré de conserver ces deux noms en fonction des besoins : un nom pour représenter la philosophie de l'association et l'autre qui pourrait être utilisé pour d'autres actions (campagnes de sensibilisation, groupes de travail, projets...). L'idée sous-jacente serait de conserver les deux noms et de les valoriser. Neil rappelle que l'objectif de la réunion est toutefois de se focaliser sur le nouveau nom de l'association, en tant qu'entité morale.

Des doutes sont soulevés sur l'usage du terme « Contre » dans le nom, qui nous catégoriserait dans une certaine forme d'opposition ; mais il illustre également les raisons d'être de l'association.

Étude des propositions du formulaire

L'Assemblée Générale a procédé à l'étude des propositions de nom envoyées à travers un formulaire qui a été partagé par le Bureau avec le sondage pour choisir la date de l'association. Ce formulaire visait à identifier des idées de nom auxquelles le CA n'aurait pas pensé.

1. « Désobéissance virtuelle », en référence à la désobéissance civile et à l'informatique / le virtuel.
2. « Lib-hérons », en référence aux oiseaux (grue) et à la liberté.
3. « Hackab », en référence anarchiste (ACAB), à la mer (capitaine Achab dans Moby Dick) et au hack informatique
4. « AILES » : acronyme de « Association Inclusive du Libre pour l'Éducation et la Sensibilisation. Référence aux ailes d'un oiseau, évoque les droits des femmes (elle) et la liberté pour les ailes.
5. « Envolibre »
6. « Envol »

Il est proposé de ne pas s'attarder sur les propositions 1 et 3 pour des raisons politiques et d'image, car elles pourraient être incompatibles avec les besoins de l'association, qui pourrait être amenée à dépendre de subventions, et qui a pour mission de sensibiliser dans des milieux peu informé·e·s des enjeux idéologiques du libre.

La proposition 4 « AILES » plaît aux participant·e·s mais il existe déjà une association portant ce nom, ce qui complique le choix du nom de domaine.

Une proposition alternative **4 bis** « AILÉES » est proposée.

Les propositions 5 et 6 ne sont pas retenues.

Les propositions restantes sont soumises au vote par points à l'Assemblée Générale : La Contre-Voie, Lib-Hérons et AILÉES.

Participant·e	La Contre-Voie	AILÉES	Lib-Hérons
htsr	5	4	3
Brume	5	3	3
N2r	5	3	1
Monique	5	2	4
Théo	5	3	3
Doc'	4	3	4
Aldec	5	2	3
Alex	5	3	4
Claire	5	1	1
Fabien	2	5	5
Neil	5	2	4
TOTAL	4.6	2.8	3.2

Le nom qui remporte le vote est « La Contre-Voie » et devient donc le nouveau nom de l'association.

Révision des Statuts et du Règlement Intérieur

Statuts

Les changements majeurs apportés aux Statuts sont présentés à l'Assemblée Générale :

- **Dissolution du Conseil d'Administration**, tous les pouvoirs sont confiés au Bureau (qui ne peut être composé que de bénévoles)
- **Création du Comité de Contribution (CC)**, qui ne dispose d'aucun pouvoir de direction.
- Les mandats au Bureau n'ont plus de limite de durée.
- Le CC peut recruter ses membres indépendamment du Bureau, parmi les adhérent·e·s de l'association, mais le Bureau ne peut recruter ses membres que parmi le CC.
- L'Assemblée Générale, en session ordinaire, est en capacité de **renouveler un tiers du Bureau et du CC** en cas de désaccord avec la politique du Bureau.

Le but principal de ces changements est de préparer structurellement l'association à accueillir une équipe salariée dans un horizon de deux ans.

Question : Le CC peut-il comprendre des salarié·e·s ?

Réponse : Oui, tout à fait, même s'il ne peut pas prendre de décision sur le fonctionnement de l'association. Il peut être consulté par le Bureau, mais ne pourra pas participer aux votes.

Il est proposé que le Bureau actuel reste tel quel, et que le Comité de Contribution soit composé par les membres actuels du CA.

Question : N'existe-t-il pas des obligations de présence dans le règlement intérieur de 42 concernant les dirigeant·e·s d'association ?

Réponse : L'association va quitter 42 et n'est donc pas concernée par ces obligations.

Question : Pourquoi confier les pleins pouvoirs au Bureau ?

Réponse : Cela permet de protéger l'association, car nous acceptons n'importe qui en tant que membre (nos adhésions ne sont pas restreintes ou ne nécessitent pas de validation du Bureau). En comparaison, l'association Framasoft accepte des membres sur cooptation et restreint ainsi les personnes qui peuvent agir sur l'association.

Question : existerait-il des obligations légales qui contreviendraient à ces dispositions statutaires, en tant qu'association d'intérêt général ?

Réponse : Non, les obligations les plus restrictives ne concernent que les associations reconnues d'utilité publique et ne nous concernent pas. Les statuts sont conformes à la loi concernant les associations d'intérêt général.

Question : Comment effectuer la passation du modèle actuel au nouveau ?

Réponse : Les nouveaux statuts autorisent la libre recombinaison des équipes de l'association en AGE.

Règlement intérieur

Les changements suivants sont présentés à l'Assemblée Générale :

- Il n'est plus possible d'adhérer en Ğ1.
- Il n'est plus possible d'adhérer « à prix libre à partir de 10 euros », les adhésions sont désormais à prix fixe.

Cette dernière mesure permet d'éviter de parler de « prix libre » alors qu'il ne s'agit pas d'un prix libre et de favoriser les dons défiscalisables plutôt que les cotisations à montant supérieur au minimum demandé, qui ne sont pas défiscalisables.

Cette disposition a fait l'objet d'un débat et il a été demandé de l'annuler pour permettre à certaines personnes de donner plus que 10 euros.

Il a été suggéré de mettre en place des forfaits, avec une partie défiscalisée. Mais cette proposition semble compliquée à mettre en place, sachant qu'il vaut mieux avoir deux écritures comptables différentes (donc deux transactions) pour l'adhésion et le don défiscalisé. Il a été rappelé les dispositions données par l'administration fiscale en juin 2020 concernant les dons défiscalisés.

Il a été finalement décidé de rétablir les adhésions à prix libre à partir de 10 euros, mais de communiquer autrement sur cette forme de contribution (adhésion au tarif de votre choix à partir de 10 euros...).

Les nouveaux Statuts et le Règlement intérieur (en version révisée) ont été soumis au vote et acceptés.

Question : y a-t-il des personnes intéressées pour intégrer le CC ?

Réponse : Théo et Monique se portent volontaires pour rejoindre le Comité de Contribution.

Personne ne s'oppose à cette proposition, leur candidature est donc acceptée.

Les nouvelles équipes de l'association sont constituées comme suit :

Bureau : Alex (secrétaire), Brume (trésorière), Neil (président).

Comité de Contribution : Fabien, Doc', Mina, n2r, Claire, Aldec, Monique, Théo.

La session est close.

Conclusion

Les échanges étaient fluides et nombreux. Certains sujets ont duré plus longtemps que prévu, entraînant 25 minutes de retard. Malgré la technicité de certaines dispositions statutaires, les retours ont été nombreux et ont permis l'amélioration des textes.

Le format mixte a bien fonctionné malgré un nombre important de personnes en visioconférence, hormis un ou deux bugs de connexion au cours de la réunion.

Ce procès-verbal a été approuvé par le président de séance ainsi que les secrétaires de séance.

Président de séance

neil

Secrétaires de séance

Alex, doc'